

# Syctom

Enjeux et actualités du traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

## magazine

03 actualités

● **Isséane : les premières tonnes bientôt incinérées**



● **Moins de déchets, c'est mieux !**



Une bande dessinée pour sensibiliser le public.

à la une

## Traitement des fumées

# Améliorations en continu

Les investissements réalisés en 2005 pour renforcer la qualité des rejets atmosphériques des centres du SYCTOM ont porté leurs fruits en 2006, bien au-delà des exigences réglementaires.



Le centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen a encore amélioré la qualité de ses fumées en 2006.

La qualité des fumées émises par les centres d'incinération à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen est en constante progression. Toutes les valeurs sont fortement à la baisse en 2006. La qualité des rejets atmosphériques du SYCTOM s'est grandement améliorée grâce aux importants

investissements réalisés dans les deux années antérieures. En 2004-2005, le Syndicat a dépensé plus de 87 millions d'euros\* pour améliorer les équipements de traitement des fumées de ses unités de valorisation énergétique. Et les résultats sont là. ●●●

04 ensemble

**Pas-de-Calais et Wallonie : le double effet «Reduce»**

05 décryptage

**Le futur dispositif de pesée dans les centres**

06 dossier

**Le plan de prévention : bilan d'étape**



Le SYCTOM soutient financièrement la création de nouvelles déchetteries sur son territoire.

●●● Sur les dioxines : entre 2005 et 2006, le niveau des rejets est passé à Saint-Ouen de 2,03 ng/m<sup>3</sup>\*\* à 0,02 ng/m<sup>3</sup> ; à Ivry-Paris XIII, de 1,20 ng/m<sup>3</sup> à 0,06 ng/m<sup>3</sup>, là où la législation européenne, applicable depuis fin 2005\*\*\*, demande de ne pas dépasser 0,1.

Cette réglementation concerne non seulement les polluants déjà soumis à des normes – le seuil d'émission autorisé est fortement abaissé –, mais aussi les polluants jusque-là non visés, tels les dioxines-furannes ou les oxydes d'azote (NOx). Sur cette valeur, les deux centres d'Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen affichent des résultats divisés par sept depuis l'installation des équipements complémentaires.

### De nouveaux équipements

Les poussières et métaux lourds présents dans les fumées en sortie de four sont captés par des électrofiltres. Ce système atteint des niveaux d'épuration supérieurs à 99%. Pour réduire les émissions de dioxines-furannes et d'oxydes d'azote, le procédé choisi a été une réduction catalytique sélective

(SCR). Les catalyseurs agissent en complémentarité avec des tours de lavage des fumées. Celles-ci parachèvent le traitement des poussières et métaux lourds et neutralisent les gaz acides et les oxydes de soufre (SOx).

### Un contrôle amélioré

Le SYCTOM a aussi renforcé ses contrôles de mesure, en équipant les deux sites de nouveaux analyseurs, doublés d'appareils de secours garantissant un contrôle en continu des polluants en sortie de cheminée. Le Syndicat a décidé d'effectuer quatre campagnes annuelles de mesure de tous les polluants, au lieu des deux requises par la nouvelle réglementation.

Enfin, après avoir identifié les lieux les plus sensibles aux émissions, il a installé sur ces «sites cibles» des jauges : dès 2007, elles seront exposées deux mois par an à l'air ambiant, afin de mesurer le taux de dispersion des dioxines-furannes et des métaux lourds dans l'atmosphère. Les résultats donneront des tendances sur le niveau des retombées, vérifiées par des analyses complémentaires, comme

## Deux études de l'InVS sur l'incinération

**Le 30 novembre dernier l'InVS\*** (Institut national de veille sanitaire) a publié les résultats de deux études épidémiologiques.

La première met en évidence un lien statistique entre la vie à proximité d'un incinérateur dans les années 1970 et l'augmentation du risque de contracter certains cancers dans les années 1990, sans pour autant établir de lien de causalité. Comme l'écrit le Directeur général de l'InVS, cette étude nécessite des approfondissements et ne conclut pas

à recommander des décisions de santé publique : elle porte sur des situations passées et non transposables aujourd'hui du fait des nouvelles normes en vigueur.

La seconde étude porte sur l'imprégnation par les dioxines et PCB. Elle ne montre pas de distinction entre les personnes vivant entre 1990 et 2000 au voisinage des incinérateurs et le reste de la population. Elle conclut à l'absence de contamination par inhalation des riverains des incinérateurs.

\*Détail des études : [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr) et [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr).

le système de biosurveillance récemment mis en place autour des centres.

Du côté d'Isséane, ce dispositif sera opérationnel dès la mise en service du centre où, là aussi, le SYCTOM veille à la qualité des rejets atmosphériques. En effet, les valeurs attendues sont 50%

inférieures à celles demandées par l'Union européenne.

\* 37,3 M€ HT à Saint-Ouen et 50 M€ à Ivry-Paris XIII. Des subventions ont été accordées par le Conseil régional et l'Ademe. \*\* ng/m<sup>3</sup> = nanogramme/mètre cube d'air. Un nanogramme = un milliardième de gramme. \*\*\* Applicable au 28/12/2005, l'arrêté ministériel du 20/09/2002 transcrit la directive européenne du 04/12/2000 qui augmente le niveau des exigences environnementales envers les UIOM.

## baromètre

### Zoom sur... les émissions des centres du SYCTOM en 2005 et 2006

# -85,6%

C'est la réduction des émissions moyennes d'oxydes d'azote (NOx) entre 2005 et 2006 dans les centres d'incinération à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII, obtenue grâce aux travaux réalisés pour améliorer le traitement des fumées. Alors que le seuil d'émission de NOx est fixé à 80 mg/Nm<sup>3</sup> par la réglementation en Ile-de-France, la moyenne mesurée est désormais de 45,2 mg/Nm<sup>3</sup> à Saint-Ouen et de 55,8 mg/Nm<sup>3</sup> à Ivry.

	Arrêté du 25/01/91 Applicable jusqu'au 27/12/2005	Valeurs moyennes relevées en 2005		Arrêté du 20/09/02 Applicable depuis le 28/12/2005	Valeurs moyennes relevées en 2006	
		Saint-Ouen	Ivry-Paris XIII		Saint-Ouen	Ivry-Paris XIII
<b>Oxydes d'azote (NOx)</b> (en mg/Nm <sup>3</sup> )	-	313	390	80	45,2	55,8
<b>Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)</b> (en mg/Nm <sup>3</sup> )	300	27	42	50	20	14,8
<b>Poussières</b> (en mg/Nm <sup>3</sup> )	30	9	9	10	1,8	3,2
<b>Dioxines</b> (en ng/Nm <sup>3</sup> )	10*	2,03	1,20	0,1	0,02	0,06

\* Valeur limite fixée par le ministère de l'Environnement.

## Isséane

# Les premières tonnes bientôt incinérées

**D'ici à cet automne, Isséane, le futur centre de tri et de valorisation énergétique des déchets ménagers, passera du statut de chantier à celui d'unité de traitement opérationnelle. Le point sur les derniers travaux.**

**Les dernières heures du chantier Isséane sont comptées.** Prévue en octobre prochain, la mise en service industrielle marquera la fin des travaux, majoritairement consacrés, cette année, à la couverture des bâtiments et aux essais des différents équipements de traitement des déchets. Revue de détail.

### Bâtiment

Au début de l'année, les derniers mètres cubes de béton – sur 200 000 au total – ont été coulés. Dès le mois de février, les travaux d'installation des charpentes ont pris le relais pour permettre la couverture du bâtiment de valorisation énergétique. À noter, au mois d'avril, l'installation du pont roulant permettant de déposer, à l'aide d'un grappin, les ordures ménagères dans les trémies d'alimentation des fours-chaudière. La fin de la couverture du procédé de valorisation énergétique et du traitement des fumées est prévue pour le mois de juin.

Auparavant, à partir du mois de mars, la construction du bâtiment de façade, en front de Seine, débutera. Ces locaux présenteront une façade arborée et proposeront un espace information ouvert au public.

### Équipements

Enterré à 15 mètres, le centre de tri aura une capacité de traitement de 20 000 tonnes de collectes sélectives et de 35 000 tonnes d'objets encombrants par an. Sa mise en service est prévue pour le mois de novembre. L'installation de tous ses équipements demandera huit mois. L'arrivée des premiers matériels a eu lieu en février et l'arrivée des premiers déchets est attendue pour octobre prochain.

En ce qui concerne les équipements de valorisation énergétique (fours-chaudière, électrofiltres, filtres à manches, catalyseurs...), ils ont été installés au cours de l'année 2006. Le premier semestre est principalement consacré à la montée en



Vue aérienne du chantier d'Isséane en février 2007.

charge de ces procédés. Ainsi, les premiers essais à chaud auront lieu en mai. Ils seront suivis dès le mois de juin par l'arrivée des premières ordures ménagères pour les premiers essais. Ceux-ci devraient se

poursuivre graduellement jusqu'en octobre 2007, pour la mise en service effective d'Isséane. En janvier, la construction du front d'accostage devant permettre l'évacuation des mâchefers par voie fluviale a débuté.

### Avis favorable de la commission d'enquête

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter d'Isséane, conduite du 27 novembre 2006 au 6 janvier 2007, s'est conclue par un avis favorable de la commission d'enquête. L'avis a été transmis, fin janvier, au Préfet du département des Hauts-de-Seine, qui est chargé de délivrer l'autorisation d'exploiter, attendue pour le mois d'avril.

## Prévention

### Moins de déchets, c'est mieux !

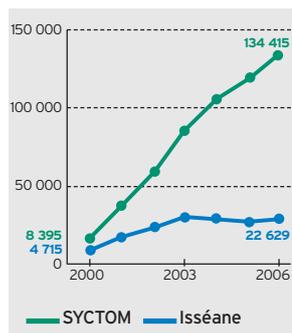


**T**RIER LES EMBALLAGES MÉNAGERS ET LES JOURNAUX/MAGAZINES PERMET DE LES RECYCLER ET AINSI D'ÉCONOMISER DES RESSOURCES NATURELLES.

## Internet Des sites toujours plus fréquentés

L'augmentation de la consultation des sites internet du SYCTOM ([syctom-paris.fr](http://syctom-paris.fr) ; [syctom-isseane.com](http://syctom-isseane.com)) témoigne de l'intérêt croissant porté aux questions des déchets. 157 041 connexions ont été enregistrées en 2006, soit une augmentation de 10% par rapport à 2005, et plus de 600 questions ont été posées. Cette hausse bénéficie aux espaces dédiés. Ainsi, le site de TOM pour les enfants – et les grands ! – fait un bond de géant, passant de 19 500 connexions en 2005 à plus de 32 000. L'«Espace collectivités», créé en 2006, représente 11% des visites. Autre motif de satisfaction : 63% des internautes consultent en moyenne plus de 6 pages par visite. Parmi les visiteurs, les nationalités les plus représentées (hors France) sont la Belgique, la Suisse, la Suède et le Royaume-Uni.

Évolution des visites sur les sites de 2000 à 2006



## Pas-de-Calais et Wallonie Le double effet «Reduce»

Le programme européen «Reduce» a pour objectif de réduire les déchets à la source. Transfrontalier, il a réuni Belges et Français autour d'actions partagées.



Après l'intercommunale de Charleroi, en Belgique, et la communauté urbaine de Dunkerque (CUD), deux autres communautés d'agglomération du Nord-Pas-de-Calais (Hénin-Carvin et Artois Comm.) ont rejoint le projet, d'un montant de 3,7 M€, financé à hauteur de 48% par le programme européen Intereg 3B. Le soutien des régions wallonne et calaisienne a facilité l'élaboration du dossier, déposé en 2004.

### Échanges et accompagnement pour plus d'efficacité

Chaque collectivité est animée par une même volonté : favoriser le changement de comportement des habitants, en les sensibilisant aux impacts environnementaux de leurs achats, en proposant des alternatives simples à leurs habitudes de consommation, et en impliquant les acteurs économiques. Aussi le cadre commun du projet a-t-il été défini autour de grands thèmes (réduire prospec-

tus et sacs plastiques, boire l'eau du robinet, etc.). Puis chaque collectivité conduit à son rythme son plan d'action jusqu'en 2008. «Lors de réunions mensuelles, nous rendons compte de nos initiatives, des résultats, des erreurs à ne pas commettre. Chaque collectivité gagne ainsi en efficacité», souligne Audrey Leclercq, responsable du développement durable à la CUD. Tout au long du programme, deux organisations belges\* délivrent conseils et informations.

### Actions sur l'acte d'achat

En 2006, la CUD s'est mobilisée pour proposer aux grandes surfaces une «charte de suppression des sacs jetables». Résultat, la quasi-totalité des enseignes implantées sur son territoire (soit 95% du chiffre d'affaires de la grande distribution dunkerquoise) a décidé de signer, contribuant ainsi à réduire de 60 millions la quantité de sacs jetables distribués. «Nous réfléchissons aujourd'hui aux moyens

«Les collectivités sont animées par la même volonté : favoriser le changement de comportement des habitants.»

de poursuivre cette action avec les petits commerces de centre-ville.» Côté Belgique, Charleroi a mené des campagnes pour l'éco-achat, via des animations pédagogiques : par exemple, en incitant les clients à comparer le volume de l'emballage pour un produit de la même marque, ou par des informations sur la qualité de l'eau du robinet.

### Une prévention tous azimuts

Les collectivités agissent sur tous les fronts. Charleroi puis Dunkerque ont décidé de produire un annuaire des structures de récupération d'objets usagés, et Dunkerque prévoit de créer une ressourcerie. La CUD va signer avec les distributeurs de prospectus une «charte pour le respect du Stop Pub». Un réseau d'habitants test contrôlera la bonne application du principe édicté par l'autocollant. S'il est trop tôt pour établir un bilan chiffré, un premier constat s'impose : «Reduce» a un double effet. Tout en accentuant la prise de conscience des personnes déjà sensibilisées à la problématique déchets, il produit un effet d'entraînement pour les autres, encouragées à se positionner.

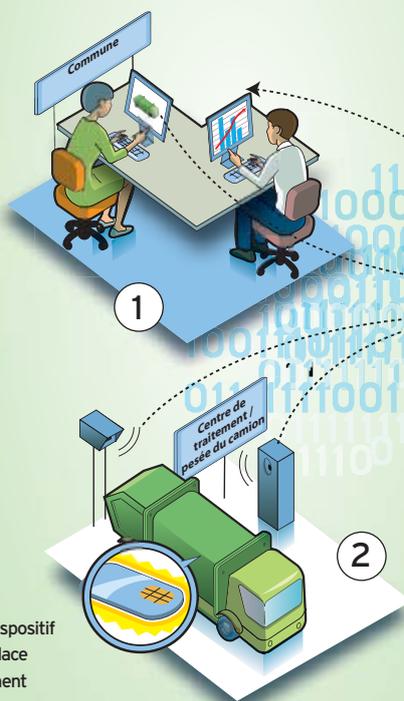
\* Associations of Cities and Regions for Recycling (ACRR) et Espace Environnement (ONG).

## Le futur dispositif de pesée

**Remplacement des liaisons téléphoniques classiques au profit de l'Internet haut débit,** nouvelle génération d'automate de pesée, badge RFID\* : le SYCTOM a décidé de profiter des nouvelles technologies pour améliorer le système de pesée dans ses centres. Les bénéfices sont significatifs : une procédure de pesée plus rapide et des envois par fax et par courrier supprimés. L'atout majeur est de fluidifier les échanges entre le SYCTOM, les collecteurs et les communes adhérentes autour d'une base de données partagée. Tous les échanges s'effectueront via le réseau Internet et seront centralisés sur un serveur Extranet, qui stocke pour chaque commune les données utiles la concernant, en toute confidentialité. Objectifs : transparence totale des informations et nouvel outil de pilotage à disposition des collectivités membres.

\* RFID : Radio Frequency Identification.

**1** Chaque commune dispose d'un lot de badges numérotés affectés à chaque camion. Lorsqu'un badge doit être affecté à un nouveau camion, la commune effectue sa demande via le serveur Extranet, et le SYCTOM active en quelques heures le numéro correspondant au badge.



**À noter :** le dispositif sera mis en place progressivement dans les centres du SYCTOM en 2008.

**3** À tout moment, la commune peut consulter directement sur Extranet l'intégralité des données concernant ses déversements : statistiques et fiches par camion, à J+1, courbes d'évolution dans le temps, etc., pour mesurer les pics et les creux, et piloter au plus près les circuits.

**2** Au passage d'un camion, une caméra photographie la plaque d'immatriculation, tandis que l'automate de pesée enregistre (outre le poids) la provenance et le contenu grâce au badge RFID. Photo et données sont transmises via l'ADSL au serveur Extranet, qui les stocke sur l'espace dédié à la commune.

## Questions-réponses

### Où en est le recyclage des lampes ?

La directive européenne sur les DEEE mise en application en France depuis le 15 novembre 2006 change la donne (voir SYCTOM Magazine n° 15). Désormais, chacun est invité à trier ses sources lumineuses usagées et à les rapporter chez les distributeurs. De leur côté, les fabricants et distributeurs ont délégué l'organisation

de la filière de valorisation à un éco-organisme, Réylum. Celui-ci établit des partenariats avec les collectivités en vue de bénéficier des services de collecte qu'elles ont déjà mis en place (notamment les déchetteries), et avec des sociétés spécialisées qui proposent un dispositif de traitement et de recyclage de ces produits (plus d'infos sur [www.reylum.com](http://www.reylum.com)).

### Quelles lampes peuvent être recyclées et pourquoi ?

Toutes les sources lumineuses dites « à décharge » peuvent être recyclées : lampes à économie d'énergie, lampes techniques... ainsi que les tubes fluorescents. Ce qui représente environ 80 millions d'unités par an. Les ampoules halogènes et les 300 millions d'ampoules à filament vendues chaque

année en France en sont exclues. La collecte sélective et le transport sur les lieux de traitement impliqueraient des coûts importants et sans rapport avec les bénéfices environnementaux, car elles contiennent peu de substances nocives.





Réunion du Comité le 20 décembre 2006. Autour de François Dagnaud, Président, de g. à dr. : Jacques Gautier, Vice-président, Malik Salemkour, Directeur de cabinet du Président, Michel Camy-Peyret, Directeur général des services et Alain Rouault, Vice-président.

«Notre plan de prévention, sa mise en œuvre comme sa réussite s'appuient sur la sensibilisation et l'implication de tous, municipalités et citoyens»,  
François Dagnaud,  
Président du SYCTOM  
de l'Agglomération  
parisienne.

# Plan de prévention Un bilan d'étape encourageant

**La croissance des tonnages de déchets n'est pas inéluctable. Pour preuve, les premiers résultats obtenus par les collectivités membres du SYCTOM quinze mois après le lancement effectif du plan de prévention des déchets.**

Entre 2001 et 2006, les tonnages totaux traités par le SYCTOM ont baissé de 2,63%, stoppant la tendance à la hausse, jusqu'alors continue. Un résultat obtenu en agissant sur tous les fronts, dans l'esprit du plan de prévention des déchets adopté fin 2004 par le SYCTOM. Avec ce plan d'actions programmé sur cinq ans (2005-2009), le Syndicat s'est donné comme objectif de diminuer de 300 000 tonnes par an la quantité de déchets incinérés ou enfouis.

## Agir sur le comportement des particuliers

Le dispositif Stop Pub a été la clé d'entrée pour associer les particuliers à la dynamique de prévention. Le SYCTOM a fourni 1,5 million d'autocollants aux collectivités membres, qui les ont distribués avec les revues municipales, dans les mairies, bibliothèques, etc. Autre action encouragée par le Syndicat : la distribution de sacs-cabas réutilisables (373 000 en tout), en

substitution des sacs de caisse à usage unique. Récemment, il a proposé à ses adhérents 4 messages de sensibilisation en bande dessinée à diffuser dans les bulletins ou sur les sites Web (voir p. 3).



## Favoriser la collecte des papiers de bureau et des cartons

Certaines villes membres du SYCTOM, qui ont déjà mis en place la collecte des papiers de bureau dans leurs administrations centrales, prévoient de l'étendre aux écoles et à divers services ; d'autres communes projettent de suivre leur exemple dès 2007. Grâce à ces efforts d'organisation, les collectes des cartons et papiers de bureau progressent, mais le déversement en monomatériau est aussi passé, entre 2004 et 2006, de 513 à 1 379 tonnes. Pour encourager cette tendance positive, le Syndicat accorde une aide de 125,89 € par tonne de papiers de bureau ou de cartons déversée dans ses centres (suivant le même principe que le soutien à la collecte sélective).

## Soutenir les filières spécialisées et les déchetteries

La convention conclue par le SYCTOM en 2006 avec deux acteurs de la filière

textile a permis à ces derniers de collecter, en vue d'une valorisation, 3 000 tonnes de textiles sur le périmètre du Syndicat, et de bénéficier de la gratuité du traitement pour leurs 430 tonnes de refus de tri.

Le SYCTOM est convaincu qu'un bon maillage de déchetteries locales, parce que cela facilite l'apport volontaire, est propice à une valorisation optimale. Par conséquent, il maintient et renforce sa politique d'aide à la création de déchetteries : à ce jour, cinq collectivités ont bénéficié de subventions, pour un montant total de près de 192 000 € (voir encadré ci-dessous). D'autre part, le Syndicat met à la disposition des communes des dispositifs de communication en phase avec l'évolution de la réglementation – actuellement sur le thème de la reprise des DEEE –, et enrichit régulièrement son site Internet.

### Valorisation et diversification des traitements

Par ailleurs, le Syndicat œuvre à la sensibilisation au bon geste du tri en direction de tous les publics.

Depuis la fin de l'année 2004, les visites pédagogiques de ses centres ont touché 2 500 personnes, tandis que les journées portes ouvertes accueillent un public familial toujours plus nombreux. S'agissant des objets encombrants, entre 2001

et 2006, leur tonnage annuel est passé de 36 kg/habitant à 41 kg. Au fil du renouvellement des marchés, le SYCTOM fixe désormais aux exploitants un objectif de valorisation des encombrants à hauteur de 45%. L'atteinte de ce taux dépend de la bonne qualité du gisement collecté, ce qui plaide en faveur du développement d'un réseau de déchetteries de proximité. Enfin, pour favoriser la diversification des modes de traitement, le SYCTOM a lancé trois projets de nouveaux centres de tri : l'un sera mis en service en 2007 (Isséane), un autre en 2008 (Sevran), et le troisième en 2009 (Paris XV).

L'effort des collectivités en terme de collectes sélectives est réel, avec un taux de progression (hors verre) de 68% depuis 2001. Toutefois, ce chiffre et les autres reflètent une grande hétérogénéité



Parmi ses opérations de sensibilisation envers le public, le SYCTOM aide à la distribution de sacs-cabas réutilisables, comme ici à Rosny-sous-Bois, ou lance une campagne de communication sur la reprise des DEEE (ci-dessous).

entre les communes adhérentes. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de poursuivre la sensibilisation des habitants et de travailler à réduire les écarts entre communes.

Le Syndicat développe enfin une nouvelle filière de méthanisation qui devrait être opérationnelle à l'horizon 2012, avec deux centres en projet (Romainville et Le Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois).

### Soutien aux déchetteries

En 2007, le Syndicat garantit aux collectivités une aide à hauteur de 30% sur la construction d'une déchetterie. Le soutien financier porte sur les travaux de génie civil et les équipements. L'objectif est d'accélérer la mise en place d'un réseau de déchetteries de proximité sur tout le périmètre du SYCTOM, pour aider les collectivités à gérer au mieux les déchets valorisables, et notamment les objets encombrants. Ce maillage est rendu encore plus nécessaire avec la nouvelle législation sur les DEEE qui demande de renforcer les points de collecte au plus près des habitants. Ces aides du SYCTOM viennent appuyer les engagements du SITOM93 et du SYELOM, qui veulent favoriser la création de réseaux de déchetteries.



## Charte pour une administration éco-responsable : la Ville de Vincennes s'engage

L'éco-charte 2006-2008, votée par le conseil municipal de Vincennes en juin 2005, veut réduire l'impact des activités de l'administration sur l'environnement. Au terme d'une réflexion de plusieurs mois, chaque service a défini un plan d'actions, accompagné d'indicateurs chiffrés. L'un des neuf objectifs majeurs\* vise à «diminuer la production de déchets, généraliser le tri et développer les points d'apport volontaire». Les bacs biflux qui équipent depuis septembre

2006 toute l'administration centrale pour récupérer les papiers de bureau seront généralisés, notamment dans les écoles et les centres de loisirs. Pour réduire de 10 à 12 tonnes par an la consommation de papier, le nombre d'imprimantes collectives dotées de la fonction recto verso sera augmenté, et les photocopies de courriers seront remplacées par des échanges de mails. Autre opération d'envergure, la commune a distribué des sacs-cabas réutilisables

à ses administrées sur les différents marchés de la Ville. Dernièrement, avec le soutien du SYCTOM, elle a poursuivi cette opération en supprimant les sacs plastiques de la médiathèque.

\* Développer une politique d'achats éco-responsable, trier les déchets et les recycler, augmenter l'utilisation du papier recyclé, diminuer la quantité de papier utilisée, économiser l'énergie, économiser l'eau et éviter sa pollution, améliorer la qualité de l'air, intégrer la haute qualité environnementale dans les constructions, sensibiliser les agents et les habitants à l'environnement.

Maurice Ouzoulias, Président du SIAAP\*

## "Parce que nous avons tous un devoir de développement durable"



### Comment définiriez-vous le partenariat SIAAP-SYCTOM autour de la méthanisation ?

C'est un partenariat novateur. Novateur puisque ce sera une première en région parisienne pour les deux plus importants organismes publics chargés de l'assainissement et du traitement des déchets. Ils vont mutualiser leurs efforts techniques et financiers afin de résoudre en commun la gestion de leurs déchets respectifs : les boues provenant de la dépollution des eaux usées et la

fraction fermentescible des ordures ménagères résiduelles du nord-est de l'agglomération parisienne. Ce partenariat est exemplaire puisque ce mélange sera valorisé énergétiquement par méthanisation, puis transformé en produit agronomique sous forme d'engrais fertilisant ou de compost pour l'agriculture et les espaces verts. Enfin, il est très prometteur par l'enthousiasme et la volonté qu'apportent les dirigeants des collectivités locales, qu'il s'agisse des élus ou des techniciens, pour définir une synergie fédératrice à la réalisation de ce projet sur le futur Écopôle de la ville de Blanc-Mesnil. Dans un contexte marqué par l'intérêt croissant du public pour l'environnement, ce projet ouvre donc des voies nouvelles pour le service public dans la gestion des déchets.

### Ce procédé de traitement est-il nouveau pour le SIAAP ?

Le procédé visant à extraire du gaz méthane des boues d'épuration n'est certes pas nouveau pour

le SIAAP. La station de Seine aval, la plus ancienne du Syndicat, utilise déjà cette technologie appelée «digestion». Mais, ce qui est nouveau, c'est le mélange avec un autre déchet, qui n'a jamais été réalisé à cette échelle sur le territoire français. La méthanisation est une technologie plus récente, mise au point ces dix dernières années et promise à un bel avenir. Il était donc logique et économiquement très intéressant de concevoir une unité industrielle rassemblant les deux déchets.

### Ce partenariat ouvre-t-il de nouvelles perspectives dans la gestion future du traitement de l'eau ?

Bien entendu, et le travail en commun des deux équipes techniques et administratives l'a déjà démontré. Outre les économies d'échelle optimisant les coûts de fonctionnement, la quantité de biogaz valorisable et la minimisation des nuisances locales, le SIAAP et le SYCTOM se retrouvent dans leur volonté d'aboutir à un produit final valorisable pour la fertilisation des terres régionales. Cette volonté répond ainsi à leur devoir de développement durable.

\* Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.

"Dans le contexte d'un intérêt croissant du public envers l'environnement, le partenariat entre le SYCTOM et le SIAAP ouvre de nouvelles voies pour le service public dans la gestion des déchets."

**Syctom**  
magazine

Internet : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

Avec le soutien de



SYCTOM magazine est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Michel Camy-Peyret, Malik Salemkour - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Cécile Jean, Nicolas Sequin - Crédits photos : D. Grandemange, S. Robichon/Mairie de Paris, J. M. Treuil/SYCTOM de l'Agglomération parisienne, Ville de Gennevilliers, Ville de Rosny-sous-Bois ; Infographie : Véronique Béné ; bande dessinée : Une bulle en plus - Conception réalisation (réf. 1SYCMAGO16). Document imprimé sur papier recyclé Cyclus - ISSN 1769-8782

## à savoir

### Semaine du développement durable



Cette année, la Semaine du développement durable (SDD) aura lieu du dimanche 1<sup>er</sup> avril au samedi 7 avril 2007.

Cette 5<sup>e</sup> édition invite le public à déposer un projet d'action en faveur de l'environnement. En 2006, près de 1 400 actions ont été recensées sur le territoire.

En savoir plus :

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

### Journées portes ouvertes aux centres de Nanterre et d'Ivry-Paris XIII

Des journées portes ouvertes seront prochainement organisées par le SYCTOM dans le centre de tri des collectes sélectives à Nanterre, et le centre de tri et de valorisation énergétique à Ivry-Paris XIII.

Pour plus de détails :

[www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

### Salon de la nouvelle ville

Du 3 au 5 avril prochain, le Salon de la nouvelle ville se déroulera au Parc floral de Paris, dans le cadre des assises de l'Association des maires d'Ile-de-France. Venez y découvrir le stand du SYCTOM.

[www.salonnouvelleville.com](http://www.salonnouvelleville.com)

## Collectivités adhérentes : vos initiatives nous intéressent !

Des manifestations, des opérations et des expériences : vous initiez et mettez en œuvre sur le terrain des actions en faveur de l'environnement. L'expérience de chacun peut être utile à tous : faites-les nous connaître, et nous en parlerons dans ce magazine !  
Contact : 01 40 13 17 88 ou 17 06